

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 98 (1962)

Heft: 7

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

MONTREUX 23 FÉVRIER 1962

XCVIIIIE ANNÉE N° 7

Dieu Humanité Patrie

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables: Educateur, André CHABLOZ, Lausanne, Clochetons 9; Bulletin, G. WILLEMIN, Case postale 3, Genève-Cornavin. Administration, abonnements et annonces: IMPRIMERIE CORBAZ S.A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 62798. Chèques postaux II b 379

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: SUISSE FR. 15.50; ÉTRANGER FR. 20.- • SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL: BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Monsieur...



...soyez indulgent

si nous venons

en classe après l'heure;

l'hiver est si court!



DOCUMENTATION SCOLAIRE

M. Morier-Genoud, Veytaux-Montreux

1. La Guilde de documentation est à la disposition de tous les enseignants, abonnés ou non.
2. Les abonnés reçoivent toutes les nouvelles publications, groupées en deux envois par année, en général.
3. Un versement unique de 5 francs — pas obligatoire — donne droit à une réduction de 10% sur ces envois semestriels, mais non sur les commandes individuelles.
4. Pour la Suisse, prière de ne pas envoyer d'argent d'avance, mais utiliser le bulletin de versement joint à chaque envoi. Les frais de port sont facturés pour les commandes inférieures à 20 francs.
5. On s'abonne par simple carte postale. Les personnes nous avisant de leurs changements d'adresse facilitent notre tâche.

La Guilde met à votre disposition le matériel dont nous vous donnons la liste :

* indique une fin d'édition

3. L'Amérique du Nord (réédition), 1 fr. *
4. Donndur, enfant des cavernes (réédition), 1 fr. *
11. Nos fruits, une richesse nationale (réédition), 1 fr.
12. Le style baroque, 50 c. *
21. Des cavernes aux cathédrales, avec 16 fiches de dessin, (réédition), 2 fr. 50.
24. Ancienne Diète et l'Assemblée fédérale, 1 fr.
25. Le cordonnier (réédition), 1 fr.
26. Le style affectif, 1 fr. *
27. Au temps des cavernes, avec 16 fiches de dessin (réédition), 2 fr. 50.
31. Choix de problèmes pour grands élèves (réédition), 1 fr.
35. La vie au moyen âge, 1 fr.
36. Au temps des lacustres (réédition), 1 fr.
37. Le cirque (réédition), 1 fr. 20 *.
38. Choix de textes pour la Fête des Mères, 1 fr. 50.
39. Le canton de Bâle (réédition), 1 fr.
41. Afrique (réédition), 1 fr.
42. De la pirogue au paquebot (réédition), 1 fr.
43. Pyramides et désert. L'oasis, 1 fr.
45. Fjord, 1 fr. *
48. Memento grammatical et carnet d'orthographe (réédition), 2 fr. 20.
49. Arithmétique, admission à l'école normale de Lausanne (réédition), 1 fr.
50. Analyse de textes, degré supérieur (réédition), 1 fr.
51. La paix d'Aarau, 1 fr.
52. La technique du calcul en 2e année primaire, 1 fr.
53. La Belgique, 1 fr.
54. Les Helvètes, avec 10 fiches de dessins, 2 fr.
55. Pour mieux connaître les animaux (avec 10 fiches de dessins), 3 fr. 90.
56. Problèmes de physique, 25 fiches avec solutions, 3 fr. 60.
57. Canton des Grisons, 1 fr.
58. Procédés de calculs et problèmes variés, 1 fr.
59. Pour classer la documentation, 1 fr. 20.
60. Exercices de grammaire (réédition), 2 fr. 40.
61. Afrique du Nord, 1 fr.
62. Pour Noël, 12 saynètes, 1 fr. 50.
63. Volcan, 1 fr.
64. L'Asie, 1 fr.
65. Observation (1re série), 1 fr.
66. 10 000 fois sans microscope, 1 fr.
67. Enquête confirmant la valeur universelle d'un programme d'orthographe d'usage pour les écoles primaires. Programme d'orthographe d'usage pour les 8e et 9e années d'école primaire, 1 fr. *
68. Dictées pour le degré inférieur, 1 fr.
69. Observations 2e série, 1 fr. 20.

70. Géographie universelle. Réponse aux questionnaires du manuel Rebeaud, 3 fr. 30.
 73. Memento d'instruction civique, 1 fr. 50.
 74. Trente-deux fiches de lecture (degré moyen, livre vaudois), 1 fr. 30.
 75. Deux cents dictées, 8e et 9e années, 3 fr. 50.
 76. Examens E. N. Lausanne, explications de textes, épreuves et arithmétique, 1954-1960, 1 fr.
 78. Petit fichier du participe passé avec avoir, 2 fr. 80.
 79. Moyens de transport terrestres, 1 fr.
 80. Poésies de Noël pour petits et grands, 3 fr. 50.
 81. Lectures géographiques, 24 fiches, 1 fr. 20.
 82. Service étranger, 24 fiches, 2 fr.
 83. Le cheval, 1 fr.
 84. 3 p'tits tours, saynètes pour enfants de 5 à 11 ans, 1 fr. 80.
 85. Trente dictées préparées, degré supérieur, 1 fr. 50.
 86. Admission en classes supérieures, épreuves d'examen, 1 fr.
 101. Cent vingt-sept fiches pour l'étude des fractions ordinaires (réédition), 5 fr.
 102. Cent quatre-vingt-quatre fiches d'orthographe pour les degrés moyen et supérieur (réédition), 4 fr. 20.
 103. Dix-huit fiches de conjugaisons (réédition), 50 c.
 104. Vingt-quatre feuillets « Educateur » pour fiches d'orthographe (degrés inférieur, moyen et supérieur), 1 fr.
 105. 120 fiches pour l'étude des surfaces, 6 fr. 50.
 106. Vingt-quatre vues aériennes, 2e série, 6 fr. 50.
 107. 102 fiches de géométrie U.I.G., 4 fr.
 108. L'Eglise, des premiers pas au moyen âge, quarante fiches, 2 fr. 50.

Fiches de géographie de l'U.I.G. :

- | | |
|--|--|
| 109. Suisse, généralités (11), 1 fr. ; | 72. Les maisons suisses, 15 feuillets, 21 gravures, 11 photos, 1 fr. 80. |
| 110. Jura (17), 1 fr. 70 ; | 146. Silhouettes caractéristiques de villes suisses. 21 fiches, 2 fr. |
| 111. Plateau (22), 2 fr. ; | 155. Europe, généralités (16 fiches), 1 fr. 60. |
| 112. Alpes (21) (réédition), 2 fr. ; | 156. Suisse : croquis panoramique (16), 1 fr. 60. |
| 113. La houille blanche (21), 2 fr. ; | 157. Péninsule Ibérique (25), 2 fr. 20. |

115. La Suisse en mots croisés, 25 grilles (réédition), 1 fr. 20.
 116. Nouveaux mots croisés scolaires, 25 grilles (réédition), 1 fr. 20.
 117. Problèmes graphiques pour le degré moyen, cinquante-six fiches (réédition), 1 fr. 50.
 118. Pas à pas, problèmes pour le degré moyen, trente fiches graduées, 1 fr. 20.
 119. Dix fiches de trav. pratiques (trav. man.), 1 fr. a) pour petits, 1 fr. b) moyens et 1 fr. c) grands.
 120. Le maître éducateur, brochure, 1 fr. *
 129. Numéro de l'Educateur : Le canton de Vaud, 50 c. *
 Tableaux didactiques (format 84 × 59), à 3 fr. l'ex. :

133. Le crâne. — 134. L'œil.

Clichés : 1 fr. pièce monté ; 0 fr. 50 non monté : Gros de Vaud et Jorat : quatre clichés — Vaud : La Côte, huit clichés — Lavaux, sept clichés — Le Nord, six clichés — Vallée de Joux, six clichés — Vallée de l'Orbe, six clichés — Lausanne, neuf clichés — Région d'Aigle, six clichés — La Venoge, cinq clichés — Pays-d'Enhaut, cinq clichés — La Broye, neuf clichés — Riviera, huit clichés.

Suisse : Lucerne, sept clichés — Fribourg, neuf clichés — Uri-Glaris, neuf clichés — Berne, onze clichés — Neuchâtel, six clichés — Tessin, dix clichés — Valais, douze clichés — Zurich, neuf clichés — Saint-Gall/Appenzell, neuf clichés — Grisons, neuf clichés. — Bâle, huit clichés — Argovie, huit clichés — Schwyz/Zoug, sept clichés — Genève, quatre clichés — Soleure, sept clichés — Thurgovie, cinq clichés — Unterwald/Schaffhouse, cinq clichés — Afrique, neuf clichés.

137. La clé des champs (plan, carte, boussole, 114 clichés, 131 exercices), 4 fr. 20.
 138. Jeux de lecture (1re partie de Mon premier livre), 2 fr. 75, écriture vaudoise.
 139. Jeux de lecture (2e partie de Mon premier livre), 7 fr., caractères d'imprimerie.
 140. Trente-huit feuillets orthographe aux degrés inférieur et moyen. 1 fr. 50.
 142. Huit feuillets problèmes pour élèves avancés de 10 à 12 ans, 50 c.
 143. Quatre-vingts fiches pour enseigner la première dizaine, 1 fr. 40.
 144. Quinze mots croisés histoire et cinq mots croisés histoire générale, 1 fr. 20.
 145. Capitales européennes et géographie mondiale, 1 fr. 50.
 147. Guide pour l'emploi du matériel expérimental vaudois, 5 fr. 70.
 148. Croquis d'histoire suisse, 40 fiches, 2 fr.
 149. A. La Bible enseignée, tome I, brochure et 23 fiches, 3 fr.
 B. La Bible enseignée, tome II, brochure et 30 fiches, 4 fr. 80.
 150. Vocabulaire : Animaux. 43 fiches-questions, 1 fr. 80.
 151. Vocabulaire : Animaux. 43 fiches-réponses, 1 fr. 80.
 152. Allemand, 36 fiches, série 2, thèmes et versions, 1 fr. 80.
 153. Allemand, 16 pages exercices complém. pour 3e année, 30 c.
 154. 56 fiches de calcul, 2e année, 3 fr.
 158. Poèmes choisis (150), 11 à 15 ans, 3 fr. 50.
 159. Fiches de problèmes 2e année, 1 fr. 50.
 160. Petites histoires illustrées, 12 fiches (pour les petits), 3 fr. Format 40×17 cm.

montage soigné construction robuste



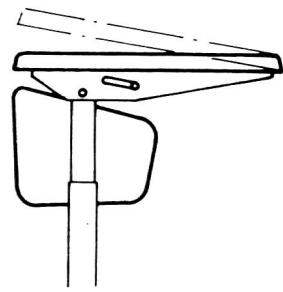
Les plateaux de tables, en hêtre compressé, sont pratiques et très solides. La turbulence des écoliers n'est à craindre en aucun cas, ce matériel résistant parfaitement bien aux égratignures, taches d'encre, etc. En outre, l'encrier spécial de sûreté, exclut tout accident possible. Le bâti en tube d'acier zingué, robuste, est toujours stable, grâce à un réglage des sous-pieds en caoutchouc. Le fonctionnement du mécanisme d'élévation (crans d'arrêt et ressorts) ainsi que celui du réglage (à la manivelle) de la position horizontale ou inclinée du plateau de la table, ne font jamais défaut. Le siège, le dossier ainsi que le bâti métallique de la chaise, sont d'une construction à toute épreuve.

Les meubles d'école Embru sont appréciés partout. Ils se distinguent par la qualité du matériel utilisé, et une construction étudiée jusque dans les plus petits détails. Demandez, sans engagement, notre documentation sur les meubles d'école, nous vous l'enverrons volontiers.

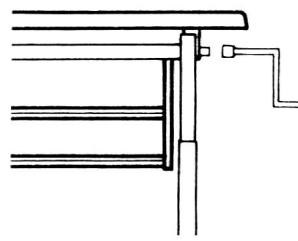
embru

Usines Embru Ruti ZH Téléphone 055/44844
Agence de Lausanne
Exposition permanente: Chemin Vermont 14
Téléphone 021/266079, prendre rendez-vous

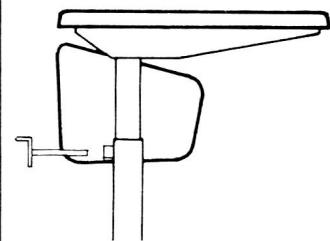
Réglage de l'inclinaison du plateau



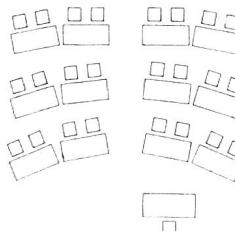
Réglage mécanique



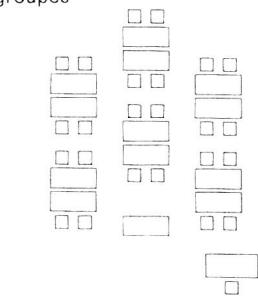
Réglage par vis de serrage



Agencement aisément avec les meubles
Embru



Disposition pour enseignement par
groupes



Sympathie

Les enseignants de toute la Suisse romande ont ressenti une vive émotion en apprenant la catastrophe de Leysin. Ils expriment leurs condoléances bien sincères aux familles des victimes comme au Collège cantonal de Porrentruy.

G. W.

VAUD

Toute correspondance concernant le « Bulletin vaudois » doit être adressée pour le vendredi soir (huit jours avant parution) au bulletinier : Robert Schmutz, Cressire 22, La Tour-de-Peilz.

VAUD

A propos du congrès

M. le conseiller d'Etat Sollberger, malade, ne pouvant répondre à l'invitation de la SPV, avait demandé qu'on veuille bien excuser son absence. Un fâcheux concours de circonstances a empêché sa lettre d'arriver à temps.

Lecture n'ayant pu en être donnée en temps et lieu, nous la publions volontiers ici, réparant ce contre-temps :

Le conseiller d'Etat Charles Sollberger,
chef du Département des finances

à M. Gaston Pittet, président
de la Société pédagogique vaudoise.

Monsieur le Président,

J'ai le grand regret, souffrant d'un phlébite qui me contraint à un repos des plus complets, de ne pouvoir assister à l'apéritif et au repas auxquels vous m'avez gracieusement convié et vous prie de bien vouloir excuser mon absence.

Je vous souhaite une belle journée, ainsi qu'à tous vos membres, et forme mes vœux les meilleurs pour la prospérité de votre société. Je constate avec satisfaction que les relations entre la Société pédagogique vaudoise et le Département des finances sont excellentes. Les requêtes formulées sont étudiées avec soin et nous faisons notre possible pour leur donner une suite favorable, dans le cadre des possibilités de l'Etat.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Signé : C. Sollberger.

A G. Ehinger

Ton « Au suivant ! » du 16 février m'accueille en des termes beaucoup trop flatteurs au sein de la chronique vaudoise. Les lecteurs s'en apercevront sans tarder.

Ta petite phrase de conclusion : « A toi la plume et bon vent ! » montre bien la difficulté de la tâche. En effet, le vent souffle... où il veut. Quant à la plume, tu sais mieux que personne, toi qui pourtant la manies avec tant d'aisance, qu'elle est une arme dangereuse. Elle trace une empreinte que le lecteur façonne à sa manière, la rendant souvent méconnaissable.

Mais ne nous attardons pas aux difficultés. Mon privilège sera, en toute occasion, de pouvoir recourir à ta compétence. Permets-moi de t'en remercier, comme aussi de tout ce que tu as fait en qualité de bulletinier. Ta ligne de conduite, tu la rappelles en déposant la plume.

A mon tour, maintenant, au moment où tu abordes tes nouvelles responsabilités, de te présenter mes vœux. Tu me sembles prédestiné à de telles fonctions. Tu recherches l'activité, tu aimes l'action. D'autre part, un président, Lausannois, qui habite le chemin du Village, à la tête de notre SPV mi-campagnarde, mi-urbaine, c'est plus qu'un symbole, cela me paraît tout un programme ! De tels atouts en mains, tu trouveras le bon chemin aussi bien dans les eaux actuellement hospitalières de la motion Jaunin qu'à travers certains remous de la motion Kratzer.

R. S.

Cotisations 1962

Selon décision de l'assemblée générale SPV du 27 janvier 1962, la cotisation a été fixée à fr 50.— (cinquante) pour les membres actifs et à fr. 10.— (dix) pour les membres auxiliaires.

Cette cotisation ne peut pas se fractionner pour les collègues qui entrent dans la société en cours d'année (statuts art. 19).

Les membres de la section de Lausanne verseront également leur *cotisation locale de fr. 3.— au caissier central*, ceci à titre d'essai pour l'année en cours et à la demande de cette section.

Toutes les cotisations seront prises en remboursement dans le courant du mois de mars.

Vous pouvez éviter l'envoi de ce remboursement en versant votre contribution au CCP II. 2226 SPV, avant le 10 mars 1962.

Le caissier SPV : A. Rochat, Premier.

« L'art roman de Catalogne »

demain samedi à 16 h. à la salle de dessin de l'Ecole normale de Lausanne, causerie avec projections de M. Paul Cardinaux. Bienvenue à tous. *Dès 14 h. 45, rencontre des maîtres désirant échanger leurs expériences de l'enseignement du dessin.*

Groupe de dessin.

Guilde de documentation

Les épreuves d'examen d'admission aux classes supérieures, parues dans l'« Educateur » du 9 février, forment une brochure qui peut être commandée auprès de l'administrateur de la Guilde, M. Morier-Genoud, à Veytaux.



Une manifestation qui devient une tradition

Pour la troisième fois, les libraires organisent leur Foire aux livres à Lausanne, du 15 au 28 février 1962. Plus de 35 000 volumes dans tous les genres sont mis à la disposition des amateurs : littérature, beaux-arts, histoire, voyages, religions, philosophie, médecine, sciences, livres d'enfants, etc.

Rue Neuve (Riponne), de 10 à 21 heures, sans interruption.

Première impression

Samedi 27, en fin de matinée puis dans le courant de l'après-midi, au gré des circonstances, au Capitole, dans la rue, au restaurant, on aborde votre serviteur, candidat d'abord, puis nouveau membre du CC. Et, généralement, les avis de fuser, les conseils de pleuvoir, à vous en donner le frisson...

Le malheur, autant d'interlocuteurs..., non, autant de consommations, autant de points de vue, car ceux qui se sont mis d'accord pour partager un demi ont déjà trouvé un premier terrain d'entente.

L'averse passée, les premières émotions atténues, le nouveau bulletinier tente de faire le point. Comment concilier tout cela ? Dégageons, s'il y a lieu, les lignes convergentes ; c'est d'elles que naîtra la lumière. Tous ces avis, tous ces collègues se rejoignent sur un point. Ils veulent tous — chacun à sa manière sans doute — mais ils veulent tous une SPV forte.

Au CC donc de trouver le lien capable de fondre toutes ces opinions en une volonté commune. De là, comme ces devanciers, une tâche belle et ardue. A lui de définir les objectifs à atteindre, un des principaux étant, à mon avis, la prise de conscience de la force que représente le corps enseignant vaudois groupé au sein de la SPV.

GENÈVE

Sous le signe de l'unité retrouvée

Séance plénière du 14 février 1962

Si la participation à cette assemblée ne fut pas celle des précédentes, nous avons quand même été assez nombreux pour accueillir la bonne nouvelle que voici : *Réunion définitive du Syndicat de l'enseignement et de l'UIG*.

L'UIG est désormais seule habilitée à représenter le corps enseignant primaire et enfantin genevois. Quoique le SE demeure en tant qu'association, ses membres peuvent faire partie de l'UIG avec les mêmes droits et devoirs que leurs collègues. Il n'y a plus cette catégorie de doubles affiliés avec régime spécial.

Ainsi cette scission malheureuse, datant de 1937 — 25 ans — n'est plus qu'un mauvais souvenir, après avoir été un long malentendu que les circonstances et la volonté d'en finir ont dissipé, heureusement.

Mais cette réunification, il fallait la préparer, l'éprouver durant quelques années (trois d'après la convention), puis la mener à chef. C'est à *Eric Pierrehumbert et Mario Soldini*, alors présidents l'un de l'UIG, l'autre du SE, que nous la devons, à leur ténacité et à leur foi dans la réussite. A ces deux collègues nous disons un chaleureux merci, car ils ont su entraîner leurs troupes derrière eux et les convaincre de l'avantage à combattre

En formation « trapèze », le CC s'efforcera d'aller de l'avant : au premier rang, le président et les deux membres déjà « rodés » faisant front ; derrière, les deux novices, attentifs à tout ce qui aurait pu échapper à la vigilance de la ligne d'attaque. La formation est par ailleurs réversible : une rocade, et l'arrière devient bouclier.

Mais pour que cette avance soit sûre votre comité a besoin de sentir ses soucis partagés. Pour qu'elle soit efficace, il souhaite votre appui, manifesté aussi bien que vos critiques constructives que par votre compréhension.

R. S.

Postes au concours

Ecublens : Institutrices semi-enfantines. Entrée en fonctions : 24 avril 1962.

Essert-Pittet : Institutrice primaire.

Grandson : Instituteur primaire - Institutrice primaire.

Le Mont-sur-Lausanne : Institutrice primaire. Obligation de résider dans la commune.

Leysin : Deux postes d'institutrices (un degré moyen et un degré inférieur).

Lutry : Instituteur primaire à Corsy. Entrée en fonctions : 24 avril 1962.

Bex : Deux instituteurs ou institutrices. Entrée en fonctions : avril 1962.

Orny : Instituteur primaire.

Pailly : Deux institutrices primaires.

Perroy : Institutrice primaire - Institutrice semi-enfantine.

Provence : Institutrice primaire à La Nouvelle-Censière.

Sainte-Croix : Instituteurs primaires - Institutrices primaires.

GENÈVE

sous le même drapeau. Le président Journet nous lut la déclaration du SE qui fut approuvée à l'unanimité.

Cours de perfectionnement. — Au cours d'une séance de délégations, M. le directeur de l'EP nous informa qu'un cours de perfectionnement allait être organisé par la direction des Etudes pédagogiques, à titre d'essai. Au cours de la dernière semaine avant les vacances de Pâques, un jour serait consacré à la composition pour les titulaires de 4e et 5e, et au calcul oral pour ceux de 6e, selon le schéma suivant :

Matin : théorie et application ; après-midi : discussion.

La discussion nourrie qui suivit cet exposé du président permit de définir les conditions pour qu'un tel cours soit fructueux et suivi :

1. Il ne doit pas être obligatoire : l'ouverture d'une inscription laisserait à chacun la responsabilité de sa décision.
2. La méthode proposée ne saurait être considérée comme la meilleure : chacun reste libre d'appliquer celle de son choix dans sa classe.
3. Dans le cas où nous voudrions appliquer la méthode proposée, une documentation devra nous être procurée afin de faciliter notre tâche.

4. Un jour semble insuffisant, à première vue, pour faire le tour de la question ; nous préférerions à l'expression « cours de perfectionnement » celle de « séminaire d'information ».
5. Les associations pourraient être associées à l'organisation de ces réunions.

Dans ces conditions, l'assemblée accepte l'organisation d'un tel séminaire d'information facultatif, à la quasi-unanimité (1 opposition et 4 abstentions).

Propositions individuelles. — Journet propose de nommer notre ancien collègue et précédent président Eric Perrehumbert, membre d'honneur de l'UIG, pour ses signalés services qu'il a rendus à notre association et, par là, à tous le corps enseignant primaire (art. 4). J'ai dit plus haut qu'il a été le principal artisan du retour à l'UIG de nos collègues du SE. Ce ne sont pas ses seules réalisations.

Président de notre Union durant cinq ans consécutifs — c'est un record — il a été un entraîneur remarquable, entreprenant, précis et spirituel, et surtout courageux, n'ayant peur de personne, si haut placée qu'elle soit. Il a élargi le cadre de nos activités sur le plan de la vie professionnelle par l'organisation de nombreuses visites d'entreprises et plusieurs séminaires à Chexbres. Homme de tête et homme de cœur, il l'a montré par son sens de l'humain et des responsabilités particulièrement développé.

Si, pour des raisons personnelles, il a quitté sa classe et ses collègues c'est aussi pour trouver une activité où il puisse rayonner parmi les adultes sur un plan autrement plus vaste qu'une salle d'école. Sans doute serait-il resté parmi nous si...

Inutile d'ajouter que Pierrehumbert a été nommé membre d'honneur à l'unanimité.

Assemblée générale UIGM

Présidée par Morard. Celui-ci donne la parole à Journet qui nous propose, au nom du comité, de nommer membres honoraires les collègues suivants :

Jules Arpin, Charles Duchemin et Gustave Lecoultrre, qui viennent de faire valoir leurs droits à la retraite ;

Edmond Amblet et Eric Pierrehumbert, qui sont sortis de nos rangs après plus de huit ans consécutifs de sécretariat (art. 17).

Proposition adoptée à l'unanimité.

Modification des statuts. — L'art. 9 est modifié en ce sens que le comité comptera désormais 15 au lieu de 13

membres et 12 membres adjoints au lieu de 10. Cette augmentation est justifiée par l'accroissement des tâches dévolues aux collègues qui veulent bien se dévouer à la tête de l'Union. — Modification acceptée à l'unanimité.

Centre d'information. — Une très intéressante discussion se déroula sur toute l'activité et le fonctionnement de notre centre de Vernier, qui est le centre de l'UIG. Son animateur et responsable Gallay répondit avec sa verve coutumière à toutes les questions qu'on lui posa.

E. F.

Union des instituteurs genevois

Section des messieurs

Les membres de la section sont convoqués en assemblée administrative annuelle, le jeudi 1er mars 1962, à 9 h. 30 précises à la Salle des fêtes du Buffet de la gare de Cornavin (entrée : passage de Montbrillant).

Ordre du jour :

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée ;
2. Rapport du président ;
3. Rapport du trésorier et des vérificateurs des comptes ;
4. Elections statutaires :
 - a) du président,
 - b) de deux vice-présidents,
 - c) de douze membres du comité,
 - d) des vérificateurs des comptes pour 1962,
 - e) du correspondant au Bulletin de la SPR ;
5. Désignation des délégués de l'UIG :
 - a) à la Société pédagogique romande,
 - b) du Cartel des associations de fonctionnaires et employés de l'Etat de Genève,
 - c) aux jurys d'examens d'admission aux études pédagogiques,
 - d) aux commissions de nomination,
 - e) à la Conférence de fin de stage,
 - f) aux différents groupements contrôlés ;
6. Fixation de la cotisation pour 1962.

Art. 8 des statuts. — L'assemblée administrative annuelle est obligatoire pour les membres actifs ; une amende de deux francs est infligée aux membres absents qui n'ont pas présenté par écrit une excuse reconnue valable par le comité.

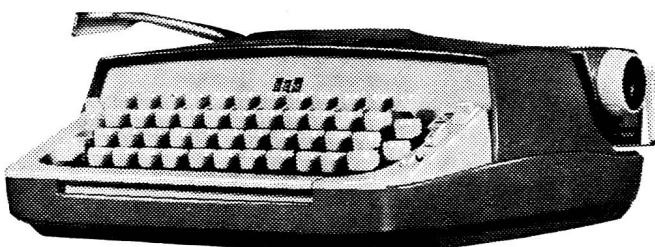
La nouvelle SMITH-CORONA Galaxie

moderne dans son style...
sa vitesse... son esprit même !

Essayez
cette superbe machine à écrire portative ;
elle a été construite par des experts
qui sont des artistes dans leur métier.

VENTE - ÉCHANGE - OCCASIONS

LOCATION déduite en cas d'achat



Quiraud
machines à écrire
LAUSANNE

Place St-François 5 Tél. (021) 23 54 31

L'assemblée sera suivie d'un *repas en commun* servi à 12 h. 30 au Buffet de la gare de Cornavin. Nous entourerons nos collègues qui viennent de faire valoir leurs droits à la retraite : Jules Arpin, Charles Duchemin, Gustave Lecoultrre. Nous invitons tous nos collègues, membres actifs et honoraires, à se retrouver nombreux pour ce repas amical.

Menu

Consommé madrilène
Pâté maison à la gelée
Salade russe
Tournedos chasseur
Pommes parisiennes
Salade caprice
Bombe vanille sauce chocolat

Prix : Fr. 9.— (service compris, sans boisson).

Prière de s'inscrire auprès d'Albert Morard, 10, rue Liotard, tél. 34 39 64, jusqu'au mardi 27 février, à midi.

Union des instituteurs genevois

Section des messieurs

Compte rendu financier pour l'exercice 1961

Résumé des opérations

	Fr.	Fr.
Cotisations perçues en 1961	5 172,50	
Participation aux bénéfices de l'assurance accidents	393,30	
Intérêts à la Caisse d'épargne	135,60	
Intérêts à la Coopérative d'habitation	10,50	
Cotisations versées à la SPR	2 710,—	
Cotisations et participations aux œuvres, abonnements	348,99	
Indemnité pour 1960 au président sortant et au président en exercice	700,—	
Frais d'impression	705,70	
Prime de l'assurance responsabilité civile	60,30	
Délégations et réceptions	1 000,45	
Frais généraux	467,70	
Excédent des dépenses	281,24	
	5 993,14	5 993,14

Etat du capital au 31 janvier 1962

Notre avoir aux chèques postaux	2 150,54
Espèces en caisse	56,20
A la Caisse d'épargne	5 994,25
Deux parts Coopérative d'habitation	80,—
Matériel.	1.—
Fonds de lutte	1 218,30
Capital propre	7 063,69
	8 281,99
	8 281,99

Quelques remarques

Si l'on tient compte de 8 cotisations impayées, représentant la somme de 280 francs, le déficit est ramené à 1 fr. 24.

C'est dire que nos prévisions, lorsque nous avions demandé de porter la cotisation à 35 francs, seraient de près la réalité.

Nous vous avions dit que cette cotisation nous permettrait d'équilibrer notre budget, ce qui a été pratiquement réalisé.

Si nous avons limité les frais de délégations et réceptions, il faut constater que les frais généraux et les frais d'impression ont augmenté. Certains le regretteront peut-être, mais c'est la conséquence de l'activité de l'Union. Il faut sans se lasser répéter que nous devons choisir : réduisons à l'extrême nos moyens financiers, et nous aurons alors une amicale des marchands de participes ; si nous demandons à l'Union d'être un groupement corporatif actif, si nous voulons jouer efficacement notre rôle, il faut y mettre les moyens.

Pour 1962, il n'y a aucune chance de voir réduire nos dépenses : la SPR prévoit une augmentation de l'abonnement à l'*Educateur* et une augmentation de la cotisation que nous lui versons ; ces deux augmentations grèveront notre budget, si elles sont appliquées, de 900 francs au minimum.

Or, parallèlement, nous nous sommes vus dans l'obligation de mettre sur pied, au début de 1962, l'embryon de secrétariat sans lequel la gestion de l'Union n'aurait plus pu être assurée. Nos frais généraux augmenteront aussi. Mais ces dépenses, à la longue, sont rentables, car notre travail y gagnera en efficacité.

Il est inutile de vous dire que, comme jusqu'ici, nous aurons le souci de gérer au mieux les finances de l'Union. Vous pouvez constater que nos demandes n'ont jamais été exagérées et que nos estimations ont toujours été honnêtement faites.

En terminant, le trésorier tient à remercier tous ceux qui lui ont facilité sa tâche combien ingrate en s'acquittant de leur cotisation en temps voulu.

Genève, le 10 février 1962.

Le trésorier : P. Haubrechts.

UIG - Dames

Procès-verbal de l'assemblée administrative annuelle

du jeudi 2 mars 1961, à 14 h. 45, à l'Hôtel des Bergues, Genève.

1. Il est donné lecture du procès-verbal de l'assemblée administrative annuelle 1960. Le PV, rédigé par Mme Schenkel, est adopté à l'unanimité.

2. Mme M.-L. Vachoux nous présente son rapport de présidente sur l'activité de notre union au cours des douze mois passés. Le rapport de Mme Vachoux est adopté à l'unanimité.

3. Nous donnons ensuite la parole à Mme Schwindt, la trésorière, qui, sous d'aimables paroles, nous fait comprendre qu'une augmentation de la cotisation devient indispensable. Mme Schwindt nous propose de récupérer cette perte en se servant chez les commerçants qui, très obligeamment, nous offrent un petit escompte lors de nos achats.

Mme Mertens, le comptable-poète, nous avise que, même aux temps sombres de l'éclipse, il ne règne aucune obscurité dans les comptes de notre trésorière.

La cotisation est donc fixée à 30 francs, à l'unanimité, moins une voix et deux abstentions.

Nous passons ensuite à l'élection du nouveau comité.

Mme Marta remercie Mme Vachoux de toute sa peine et demande que l'assemblée lui renouvelle sa confiance. Applaudissements.

Nous devons alors prendre congé de quatre membres du comité, Mme Charmot, Mme Gaibrois, Mme Deshusses, Mme Schenkel.

Nous les remercions très vivement de tout leur dévouement et nous leur souhaitons de trouver beaucoup

de joie dans leur famille ou dans les loisirs que peut procurer une longue et paisible retraite. Nous exprimons nos sentiments de reconnaissance tout particuliers à Mlle Charmot, notre infatigable collaboratrice depuis de longues années.

Pour remplacer Mmes Charmot, Gaibois, Deshusses et Schenkel, nous avons fait appel à Mlle L. Fontana, Mme C. Salansonnet, Mlles Quennoz et Pellaton. Présentées aux suffrages de l'assemblée, ces collègues sont très chaleureusement accueillies. C'est donc avec joie que nous leur adressons une très cordiale bienvenue au sein du comité.

M. Pittet, président de la SPV, nous apporte son message collégial.

M. Pierrehumbert prend à son tour la parole et nous exprime toute sa satisfaction ; il se félicite de l'esprit qui a présidé à nos réunions, remercie enfin tout spécialement Mlle Charmot.

Après quelques instants de repos, consacrés aux plaisirs de la gourmandise et du bavardage, nous nous retrouvons avec nos collègues de l'école enfantine pour écouter la fort intéressante causerie de M. Pierrehumbert, causerie consacrée à ce lointain voyage dans les terres soviétiques. D'admirables clichés agrémentaient cette conférence pleine d'intérêt et d'objectivité.

Les très vifs applaudissements dirent à M. E. Pierrehumbert toute notre reconnaissance.

M. Marta

Union des instituteurs genevois

Section des dames

Rapport financier pour l'exercice 1961

	Recettes	Fr.
Cotisations	8 038,—	
Amendes	320,—	
Vente de fiches	30,—	
Ristourne assurance accidents 1959	1 216,75	
Intérêts parts Saffa	9,—	
Intérêts carnet caisse d'épargne	249,75	
 Total	 9 863,50	
	Dépenses	Fr.
Cotisations SPR et « Educateur »	3 928,20	
Cotisation Alliance des sociétés féminines suisses	330,—	
Cotisations diverses	32,—	
Indemnités et délégations	1 004,80	
Administration, circulaires	632,70	
Frais d'impression	134,95	
Frais d'assemblée générale et des correspondantes	194,—	
Divers	191,—	
Assurance responsabilité civile	125,70	
Impôts anticipés	67,43	
Versement au Centre d'information	300,—	
 Total des dépenses	 7 098,78	
 Total des recettes	 10 706,—	
Total des dépenses	7 803,78	
 Bénéfice de l'exercice	 2 902,22	

Chères collègues,
C'est avec satisfaction qu'une fois, enfin, je puis vous présenter des comptes bouclant par un coquet bénéfice.

Ne l'ai-je pas maintes fois souhaité ? Et voici que je me sens gênée : n'allez-vous pas me reprocher d'avoir, par excès de pessimisme, augmenté inutilement la cotisation ? Je vous dois, sans nul doute, quelques explications. Ce bénéfice, nous le devons surtout à la ristourne de l'assurance-accidents, tombée fort heureusement dans notre escarcelle : rien ne nous autorisait à compter sur elle. Cette année 1961 fut en outre exceptionnellement légère quant aux frais d'impression, grâce à certaines réserves actuellement épuisées. Reste une facture de répartition des frais communs aux trois sections, qui n'a pu être réglée avant le bouclement des comptes et laisse un passif de 400 francs environ.

Ceci dit, réjouissons-nous de ces résultats de trésorerie avant d'examiner le budget pour 1962 ; il se présente, hélas, sous des aspects beaucoup moins riants. De grosses charges nous attendent : l'abonnement à l'*« Educateur »* subira une sérieuse augmentation due à la hausse de 16 % des tarifs d'imprimerie ; la réorganisation de la Société pédagogique romande aura aussi des répercussions sur les cotisations que nous lui versons ; nous ignorons encore dans quelle mesure, l'assemblée devant en décider le 10 mars. Le congrès, qui aura lieu à Bienne, réclamera sans doute encore une contribution financière extraordinaire. Ajoutez les frais de secrétariat de l'UIG auxquels il a bien fallu se résoudre devant les tâches toujours plus écrasantes qui accablaient nos présidents ; vous comprendrez l'alternative : vaut-il mieux maintenir la cotisation au tarif actuel, quitte à entamer notre capital ? Faut-il vous demander un nouvel effort, modeste encore en comparaison de celui consenti par nos collègues des autres cantons romands ? Je ne me prononcerai pas aujourd'hui. J'attends le préavis de mon comité ; votre opinion décidera ensuite ; venez nombreuses nous la donner le 1er mars !

Budget pour 1962	Recettes	Fr.
Cotisations (au tarif actuel)	8 400,—	
Intérêts	250,—	
 Total des recettes	 8 650,—	
Dépenses	Fr.	
Nouvelles cotisations SPR et « Educateur » (probabilité)	6 150,—	
Cotisation Alliance sociétés féminines	350,—	
Cotisation extraordinaire pour le congrès	280,—	
Cotisations diverses	160,—	
Abonnements	32,—	
Indemnités, délégations	1 000,—	
Administration, circulaires	650,—	
Frais d'impression	500,—	
Frais d'assemblées	200,—	
Assurance responsabilité civile	125,—	
Secrétariat UIG	700,—	
Frais communs aux trois sections :		
facture 1961	400,—	
facture 1962	400,—	
 Total des dépenses	 10 957,—	
 Dépenses	 10 957,—	
Recettes	8 650,—	
 Déficit probable	 2 307,—	

La trésorière : L. Sch.

RAPPEL

Jeudi 1er mars, à 14 h. 45, à l'Hôtel des Bergues, assemblée administrative annuelle de l'UIG - Dames

Union amicale des écoles enfantines, Genève

Convocation à l'assemblée annuelle

Jeudi 1er mars 1962, à 14 h. 30
à l'Hôtel des Bergues, salon Pont Mont-Blanc.

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de la précédente séance ;
2. Rapport de la présidente ;
3. Rapport de la trésorière ;
4. Rapport des vérificatrices des comptes ;
5. Discussion et approbation de ces rapports ;
6. Rapport des délégués ;
7. Allocutions de nos invités ;
8. Divers et propositions individuelles. (Ces dernières doivent être faites par écrit, avant l'assemblée.)

Nous vous rappelons que la présence à l'assemblée administrative est obligatoire pour les membres actifs (amende 5 francs). Les personnes qui, pour une raison valable, ne peuvent y assister, sont priées d'envoyer une excuse écrite à la présidente, avant l'assemblée.

La partie administrative sera suivie d'un thé. Nous vous prions d'en régler le prix (Fr. 2.50), au moyen du bulletin de versement annexé, avant le samedi 24 février, et d'apporter le talon de chèque à l'assemblée, afin de faciliter le contrôle du service.

Après le thé, nous vous invitons à rejoindre nos collègues de l'UIG Dames, dans le salon voisin, où Mlle Ella Maillart présentera une conférence : *Un royaume himalayen : le Népal.*

La présidente : Mme Meyer de Stadelhofen,
23, avenue Beau-Séjour, Genève.

NEUCHATEL**Séances du comité central**

Il a fallu encore deux assemblées du CC pour entendre les différentes modifications, désirées par les sections ou leurs comités, au projet de statuts de la SPN. Nous enregistrons aussi tous les vœux exprimés par le comité des membres SPN non syndiqués. Il serait fastidieux d'en donner ici le détail. Qu'il nous suffise de dire que la décentralisation des assemblées annuelles dans les sections n'a pas rencontré la faveur de tous. Plusieurs sections mettent en doute son efficacité mais seraient d'avis, en revanche, qu'un essai fût tenté et que nous statuions expérience faite. D'autres y sont d'emblée et formellement opposés. D'aucuns encore regretteraient cette seule occasion annuelle de rencontrer tous les collègues du canton... Bref ! Il nous a paru utile, en définitive, d'inscrire les deux propositions dans le troisième projet qui sera remis à chaque membre pour les soumettre à l'option d'une assemblée générale. Nous avons eu, en outre, à discuter, avec les délégués

**Rapport financier
de l'Union amicale des écoles enfantines**

Exercice 1961-62

	Recettes	Fr.
Cotisations	2 016,50	
Amendes	35,—	
Ristourne de la Mutuelle Vaudoise (1959)	402,—	
		2 453,50
	Dépenses	Fr.
Abonnements « Educateur » et SPR	1 056,—	
Impression circulaires et cartes de membres	177,50	
Allocation présidente	200,—	
Allocation trésorière	50,—	
Centre d'information	100,—	
Frais communs UIG	75,—	
Subventions	49,50	
Frais de délégués	110,40	
Frais de bureau	60,90	
Divers	83,95	
Solde pour balance	490,25	
		2 453,50

Situation du 31 janvier 1962 :

Compte de chèques	2 518,42
Caisse d'épargne	1 852,33
Total	4 370,75

De ce bénéfice de 490 fr. 25, déduisons les 402 francs de la ristourne, qui est une somme sur laquelle nous ne pouvons compter, et l'exercice se termine par un petit profit de 88 fr. 25.

Aux dépenses, ne figure pas la prime d'assurance RC, la police doit en être renouvelée prochainement.

Voici encore un résultat positif obtenu grâce à la fidélité de nos membres. J'espère que les quelques retardataires vont se mettre rapidement à jour.

Notre amicale se porte bien, mais nous aurons des décisions à prendre pour assurer son avenir. Donc, venez nombreuses à notre assemblée annuelle.

Genève, le 12 février 1962. Renée de Morpugo.

NEUCHATEL

neuchâtelois à la Romande, des nouveaux statuts de la SPR qui présentent, nous l'avons déjà dit, une certaine analogie avec les nôtres en gestation. Ils sont longs, détaillés, prévoient tout, et plusieurs règlements particuliers y sont annexés. Cet examen préalable se justifiait avant l'assemblée des délégués de la SPR qui aura lieu le 10 mars à Neuchâtel. La remarque la plus importante concerne le prix de l'abonnement à l'*« Educateur »*. Nous nous demandons, en effet, si, à l'instar de ce qui se fait en faveur de la SPJ, nous ne pourrions pas bénéficier d'une réduction puisque nous avons, comme elle, une double affiliation.

W. G.

BUFFET CFF MORGES

M. ANDRÉ CACHEMAILLE

★ Tél. 7 2195

Cartel cantonal VPOD, Neuchâtel

Chères collègues, chers collègues,

Au moment où paraîtront ces lignes, le Parlement neuchâtelois aura décidé du sort de nos traitements. Tout laisse à penser que le projet du Conseil d'Etat aura reçu sa pleine approbation.

Mais, dans notre petit pays démocratique à l'excès, le peuple est souverain dès qu'il s'agit de dépenses de cette importance. Il devra se prononcer les 3 et 4 mars prochains.

On nous dit que si chacun des intéressés à la revvalorisation des traitements convainquait une dizaine de personnes à voter en notre faveur, nous serions sûrs du succès. L'appui du monde syndiqué nous est promis. 22 000 circulaires le lui rappelleront. Par la même voie seront atteints le public, les parents des élèves, les membres des commissions d'école, les libraires, les maîtresses de pension, le personnel des administrations communales ; par leur presse les membres de l'ACS, du JCS et de la Société suisse des commerçants ; etc. Tout est mis en œuvre par le comité de travail et de propagande pour assurer à la votation une issue favorable.

Usez donc de votre influence, Mesdames, en particulier, qui avez un ascendant incontestable et qui aurez droit pour la première fois de statuer sur votre propre situation !

JURA

Comité central

Le comité central SPJ a tenu séance le 9 février, aux Reussilles, sous la présidence de Marc Haegeli. Tous les membres étaient présents. Après lecture, le procès-verbal de la dernière séance fut adopté avec remerciements à Mlle E. Landry, la dévouée secrétaire.

Le président rapporta ensuite sur la correspondance reçue, puis on décida d'allouer une somme de 100 fr. à l'administration des journaux d'enfants *L'Ecolier romand* et *Cadet Roussel*, de qui nous avons reçu une demande de subvention. La SPJ deviendra également membre collectif de la Ligue suisse de littérature pour la jeunesse (section romande) et versera à cette institution 20 francs, prix de la cotisation annuelle. Ces deux dépenses devront encore être ratifiées par l'assemblée du comité général SPJ, qui aura lieu à Delémont le 28 février prochain. L'établissement de l'ordre du jour de cette importante séance retint ensuite l'attention des membres du comité.

Mais le « gros morceau » de la réunion était l'étude des nouveaux statuts de la SPR, présentés avec une documentation aussi claire que complète par le comité central. On se pencha sérieusement sur le problème de la réorganisation de notre « Romande » et, après avoir pesé soigneusement le pour et le contre, on décida, à l'unanimité, de proposer au comité central l'adoption des nouveaux statuts de la SPR, avec siège central et employé(e) à demi-temps. L'augmentation des charges qui en résultera pour chaque membre apparaît fort supportable et le comité ne doute pas que chacun l'acceptera sans réchigner. Il s'agira d'une augmentation de la cotisation annuelle de 6 francs et d'une augmentation du prix de l'abonnement à *l'Educateur* de 3 fr. 75.

H. D.

Un conseil à tous : « Ne parlez pas trop de chiffres et dans la mesure du possible, laissez ignorer le montant de vos traitements. Ceux qui gagnent moins que vous les trouveront toujours trop élevés. Mais argumentez plutôt sur la pénurie de personnel si inquiétante ou sur la différence sensible de traitements avec ceux des collègues d'autres cantons. »

Qu'avant tout, aucun et aucune ne faillissent à leur devoir de citoyen, de citoyenne, et que chacun aille déposer dans l'urne un grand OUI !

Mais ces propos sont bien superflus.

W. G.

Bienvenue

à deux jeunes collègues, MM. Marcel Cornuz, instituteur au Sapelet sur Travers, et Roland Weil, au Mont-sur-Travers, qui viennent d'entrer dans la SPN-VPOD !

W. G.

Exposition scolaire permanente

Tous les collègues ont-ils répondu au questionnaires ? L'ont-ils déposé à la poste ?

Il n'est pas trop tard pour le faire encore.

Vos réponses sont un encouragement pour le comité. Merci.

C. L.

BERNOIS

CONVOCATION

à l'assemblée du comité central de la SPJ, à Delémont, le mercredi 28 février 1962, à 14 heures 15, Restaurant Terminus.

Ordre du jour

1. Procès-verbal.
2. Rapport du président SPJ.
3. Comptes SPJ 1961.
4. Centre d'informations pédagogiques :
 - a) Rapport d'activité ;
 - b) Comptes.
5. Fonds du Centenaire :
 - a) Ecole normale, Porrentruy ;
 - b) Ecole normale, Delémont.
6. Budget SPJ 1962 et cotisation.
7. Nomination d'un délégué SPJ au comité **Ecolier romand** et **Cadet Roussel**.
8. Réorganisation de la SPR et nouveaux statuts.
9. Propositions éventuelles des sections.
10. Divers et imprévu.

Comité central SPJ.



Présentation des cours 1962

1. Cours de manipulations élémentaires de sciences naturelles

Il aura lieu à l'Ecole normale de Porrentruy et sera dirigé par M. Ed. Guéniat, directeur.

Ce cours de manipulations élémentaires, strictement pratique et expérimental, s'adresse notamment aux instituteurs du degré supérieur.

Les participants sont initiés au travail du verre, des bouchons, à la manipulation des produits chimiques, au montage d'appareils simples. Ils emportent tout un matériel monté et prêt à l'emploi, permettant de présenter, avec un succès garanti, un grand nombre d'expériences fondamentales sur l'eau, l'air, l'oxygène, l'azote, l'hydrogène, le gaz carbonique, la digestion, la fermentation. L'accent est mis sur la pratique et l'expérimentation.

Les participants pourront bénéficier des notes se rapportant au cours, qui vont être publiées par l'Amicale des anciens élèves de l'EN sous forme d'un opuscule comprenant 72 figures. Ils pourront prendre pension et loger à l'Ecole normale à très bon compte et bénéficier, à côté du cours, d'autres moyens d'enseignement de l'établissement. Bibliothèque de méthodologie, etc.)

Quelques données méthodologiques complèteront les travaux pratiques.

Le matériel du cours ne fait en rien double emploi avec la boîte vaudoise.

Le nombre des participants est limité à 15.

2. L'inclusal

On trouve de pareilles préparations biologiques chez Lehrmittel, à Bâle, par exemple. Leur prix de revient est élevé. De petits animaux ou des insectes peuvent être enfermés dans une matière plastique transparente, travail à la portée des enfants et dépasses supportables. Il s'agit d'un produit nouveau que chacun pourra apprendre à manipuler sous la direction de M. J. Wagner, professeur à l'EN de Delémont.

3. Un nichoir et les oiseaux, un fichier et classement de la documentation scolaire

M. Charles Vogel, instituteur à Bellelay, recevra les participants au cours No 3 dans sa classe. Il est le créateur d'un modèle de nichoir qui permet l'observation des oiseaux. En même temps que chacun fabriquera son propre modèle d'après le plan, l'étude complète des oiseaux sera abordée : mangeoire, prises de vues, clichés, etc.

Avec la préparation complète d'une ou de plusieurs fiches, nous arriverons à la présentation d'un modèle de chemise simple à ranger dans le fichier, et à la fiche de rappel.

Des dispositions seront prises ultérieurement par le comité pour que chaque participant puisse se rendre à Bellelay aux meilleures conditions.

4. L'enfant aime ornementer son travail

écrit avec un titre bien présenté, à la ronde, en caractères originaux. On trouve dans le commerce des chablon dont l'utilisation est facile après quelques heures d'initiation. Les participants au cours *L'écriture au chablon* pourront non seulement apprendre à manipuler celui-ci, mais aussi se procurer le matériel nécessaire pour l'équipement de leurs classes à un prix spécial.

5. Traitement des surfaces du bois

Ce cours a obtenu un grand succès il y a quelques années. Normalement, il est réservé aux maîtres qui possèdent le brevet pour l'enseignement des travaux manuels sur bois. Pour donner à chacun la possibilité de le fréquenter, l'assemblée a décidé de le scinder en deux :

- a) pour débutants ;
- b) pour détenteurs du brevet de TM sur bois.

Le chef de cours sera M. Roger Droz, maître de TM à l'EN de Porrentruy. Le lieu du cours sera désigné ultérieurement.

6. Cours sur métal

Un ou deux collègues ont émis le vœu qu'un tel cours figure à notre programme 1962. Le programme de travail, d'une durée de quatre semaines, est conforme à celui qui est donné dans les cours centraux.

Nous prions les candidats de ne pas se décourager si le cours ne réunit pas suffisamment d'inscriptions cette année, car nous le reprendrons une prochaine saison.

Chef de cours : M. Roger Droz, maître de TM à l'EN, Porrentruy.

La liste des cours paraîtra sous peu dans la *Feuille officielle scolaire* et dans nos journaux corporatifs. Les participants peuvent déjà s'inscrire maintenant auprès du président de la société, M. M. Turberg, *Delémont*. Ils voudront bien prévoir un ou deux cours de remplacement dans l'ordre de leurs préférences, pour le cas où le cours pour lequel ils se sont inscrits n'aurait pas lieu.

T.

Ecole normale des instituteurs, Porrentruy

La Direction de l'Instruction publique a admis à l'Ecole normale des instituteurs les élèves suivants :

1. Jean-Pierre Boinay, Moutier ;
2. Pierre-Louis Brasey, Réclère ;
3. Philippe Chételat, Courroux ;
4. Louis-Joseph Fleury, Delémont ;
5. Marcel Gaignat, Cornol ;
6. Yörg, Geiser, Perrefitte ;
7. Bernard Koller, Montsevelier ;
8. Frédy Léchot, Bienne ;
9. Pierre Leuthold, Saint-Imier ;
10. Georges Pélégry, Saint-Ursanne ;
11. Denys Surdez, Bassecourt ;
12. André Vernier, Bienne ;
13. Lucien Voiblet, Vauffelin ;
14. Jean-François Waelchli, Villeret ;
15. Maurice Wermeille, Les Breuleux.

Nous leur souhaitons de fructueuses études.

A l'Ecole normale de Delémont

Un record

Cinquante-cinq candidates s'étaient inscrites cette année pour les examens d'admission. Trente-quatre ont été admises en 4e classe. Cette classe sera dédoublée.

Le problème des locaux — qui se pose depuis longtemps dans cet établissement — va être résolu par la

Construction d'un pavillon scolaire

On vient de donner, en effet, le premier coup de pioche — qui est plutôt un coup de « trax » — dans la belle pelouse qui borde l'Ecole normale au sud. Le pavillon qu'on va y construire comprendra deux locaux à usage de classes. C'est que notre Ecole normale des jeunes filles compte aujourd'hui un nombre inusité d'élèves. Construite en 1914 pour abriter 30 à 40 futures pédagogues, elle en héberge actuellement plus de 100.

Cosmopolitisme

Parmi ces futures pédagogues, il y a une jeune Algérienne qui se propose de faire ses quatre années d'études dans notre Ecole normale avant de retourner enseigner dans son pays. Il y a aussi... deux Congolais, MM. Beya et Mutena, qui suivent, pour une année, le cours accéléré.

Cours accélérés

Car nous avons aussi, dans le Jura, nos cours accélérés. Le premier compte cinq candidats qui termineront leur année de préparation pédagogique au printemps ; le deuxième — de deux ans — permettra à une quinzaine de personnes d'obtenir le brevet d'enseignement primaire. La pénurie sera-t-elle bientôt vaincue ?

L'Amérique latine à Delémont

Invités par l'UNESCO, une cinquantaine de représentants de l'Amérique latine sont venus récemment en Suisse pour y étudier nos institutions scolaires, du jardin d'enfants à l'Université. C'est à Delémont qu'on leur a présenté une école normale helvétique, et le directeur, M. Pierre Rebetez, n'a rien ménagé pour que ses hôtes gardent le meilleur souvenir de leur passage dans son établissement. Nous sommes heureux de signaler le grand succès de cette présentation qui éveilla un très vif intérêt et fut grandement appréciée.

Trente-quatre nouvelles élèves

Les examens d'admission se sont terminés le samedi 10 février. Sur décision de la Direction de l'instruction publique, les jeunes filles suivantes ont été acceptées :

Mmes Agnès Ackermann, Bourrignon-La Guggisberg; Monique Allemann, Bassecourt; Jocelyne Baumann, Bienne; Marcelle Crevoiserat, Goumois; Christiane Cuttat, Delémont; Antoine Domont, Bassecourt; Jacqueline

Ducommun, Bienne; Françoise Engel, Bienne; Marlyse von Felten, Bienne-Nidau; Heidy Freudiger, Le Fuet; Françoise Fromaigeat, Courrendlin; Katharina Furrer, Courrendlin; Denise Gigandet, Bévillard; Gabrielle Hennin, Saint-Imier; Michèle Huguenin, Bienne; Eliane Juillerat, Sornetan; Anne-Marie Lehmann, Porrentruy; Suzanne Maillardet, Saint-Imier; Christiane Matthey-Doret, Cormoret; Marianne Oberli, Bienne; Dora Oppiger, Le Noirmont; Catherine Perret, Bienne; Jacqueline Rebetez, Alle; Michèle Rebetez, Bienne; Paulette Rebetez, Moutier; Françoise Rossel, Bienne; Christiane Rottet, Delémont; Rose-Marie Salgat, Reconvilier; Anne-Marie Schutz, Bienne; Alice Seifert, Bévillard; Suzanne Tanner, Jens-Nidau; Jacqueline Vogel, Bellelay; Christiane Willemin, Delémont; Claudette Wisard, Bienne.

Félicitations sincères à ces 34 nouvelles élèves.

H. D.

Une révolution qui se fait sans les Jurassiens !

Elle ne concerne pas une transformation sociale. Il s'agit simplement d'ouvrir l'intelligence de nos élèves dans un domaine qui reste pour beaucoup d'entre eux un terrain rébarbatif et obscur. Vous avez compris ! Il s'agit simplement de leur présenter la poésie des nombres qui, par la méthode Cuisenaire, devient une route parsemée de fleurs aux possibilités infinies.

M. Gattegno, le commis-voyageur expérimenté et dévoué des nombres en couleurs, a donné, le 27 janvier dernier, à l'Université de Genève, un cours suivi par plus de deux cents participants venant des cantons de Genève, Vaud, Valais, Fribourg et de deux Jurassiens qui quitteront bientôt l'enseignement. Où étaient les jeunes qu'accaparent les méthodes nouvelles d'enseignement ? Que faisaient les magisters de nos écoles normales ? Peut-être n'ont-il pas reçu de convocation ? Alors, c'est encore plus grave, car M. Cuisenaire, le modeste régent de Thuin, en Belgique, a donné, il y a plus de six ans, si nous ne faisons erreur, un cours d'initiation aux pédagogues jurassiens sous les auspices des inspecteurs. Le bon grain a été semé, dans un terrain rocheux. Nous habitons le Jura, terre plutôt marâtre ! Il faut espérer que ce bon grain ne sera pas perdu, que demain il lèvera et que la moisson sera abondante ! Permettez, chers collègues, cette petite introduction, puisque le système des confessions publiques est à la mode.

M. Gattegno n'est pas le premier venu. Il est professeur dans une université de Londres. Pour que ce

**accidents
responsabilité civile
maladie
famille
véhicules à moteur
vol
caution**

assurances vie



La Mutuelle Vaudoise Accidents a passé des contrats de faveur avec la Société pédagogique vaudoise, l'Union du corps enseignant secondaire genevois et l'Union des instituteurs genevois

Rabais sur les assurances accidents

citoyen du monde se passionne pour une méthode élémentaire, il faut qu'elle contienne une substance profonde et merveilleuse qui ouvre des horizons dans les mathématiques supérieures.

En Angleterre, 25 000 enseignants pratiquent déjà le calcul selon cette méthode révolutionnaire.

Actuellement, les nombres en couleurs sont enseignés dans 67 pays, soit dans tous les continents. En Tasmanie même, des inspecteurs et directeurs d'écoles ont fait appel à M. Gattegno pour introduire la méthode. Là, on lui a présenté des élèves qui, soi-disant, n'étaient pas en mesure de fixer leur attention pendant cinq minutes. On a eu alors l'agréable surprise de voir ces petits indisciplinés tenus en haleine sous le charme des nombres en couleurs pendant quatre-vingts minutes. Le plus intéressant de l'histoire c'est que ce n'étaient pas les élèves qui étaient fatigués, mais bien leur maître du jour.

Pendant cinq heures d'affilée, avec une interruption d'un quart d'heure, M. Gattegno a tenu ses auditeurs de Genève, tous vivement intéressés par ce mystère des nombres.

Evidemment, il nous faudra changer nos conceptions traditionnelles. Nos livres obligatoires de calcul ont fait leur temps. Pour qui est pénétré de la méthode Cuisenaire, nos livres, avec leur bonne cuisine de répétition, sont enfantins, pour ne pas dire fastidieux. Le fameux « pont aux ânes », la table de Pythagore, n'a plus besoin d'être apprise, car les enfants s'en pénètrent en travaillant, pour ne pas dire en jouant.

DE TOUT

Aide aux enfants suisses de l'étranger et Placements de vacances

Fondation Pro Juventute —

Fondation secours aux Suisses

L'Aide aux enfants suisses de l'étranger et Placements de vacances cherche moniteurs et monitrices (si possible couples) et assistants et assistantes pour ses colonies de vacances (enfants 12 à 15 ans) de :

Trogen, village d'enfants Pestalozzi (une-deux colonies) : début juillet-environ 6 août ;

Davos, maison von Sprecher : 7 août-7 septembre si possible ;

Autres colonies de vacances de quatre semaines, dont deux probablement en Valais : début juillet-7 septembre si possible.

Connaissance du français et quelques notions d'italien désirées. Les moniteurs ne devront pas s'occuper de la cuisine, mais, par contre, devront vaquer avec les enfants aux travaux ménagers.

Indemnité journalière et frais de voyage remboursés. Assurance accidents pendant le voyage et le séjour.

Pour tout renseignement et inscription, s'adresser : Pro Juventute - Secours aux Suisses, Zurich 8, Seefeldstrasse 8. Tél. (051) 32 72 44.

Société suisse des maîtres de gymnastique

Publication des cours organisés par la Société suisse des maîtres de gymnastique en avril 1962

La Société suisse des maîtres de gymnastique organise, sous les auspices du Département militaire fédé-

L'algèbre, qu'on croit ne pouvoir enseigner qu'aux élèves d'école secondaire, devient une conséquence naturelle de l'enseignement du calcul et n'offre plus de difficultés à de jeunes enfants. Nous savons que M. Berberat, inspecteur scolaire, prépare une offensive de grand style pour convaincre le corps enseignant jurassien.

Merci au « Service de la recherche pédagogique » à Genève d'avoir provoqué cette première réunion de pédagogues de tous les cantons romands.

Deux participants.

Nous cherchons pour

Séminariste de 17^{1/2} ans

une place en Suisse romande, éventuellement à la campagne, de préférence dans famille d'instituteur pour se perfectionner dans la langue française, avec possibilité de recevoir quelques heures de leçons par semaine. Durée 3 semaines environ dès le 25 mars.

Ecrire à M. A. Schmuki, Sekundarlehrer
Promenadenstrasse 55
Rorschach

ETC.

ral, les cours suivants pendant les vacances de printemps :

Deux cours de ski pour la formation de chefs d'excursions et de chefs de camps, du 10 au 14 avril ; entrée au cours le 9 avril au soir.

Lieux de cours : Bivio - Schwarenbach ob Kandersteg. Les participants doivent être de bons skieurs. Ils indiqueront sur la formule d'inscription s'ils dirigent personnellement ou collaborent à la direction d'un camp. Indemnités : cinq indemnités journalières de 7 francs, cinq indemnités de nuit de 4 francs, le remboursement des frais de voyage, trajet le plus court du lieu où l'on enseigne au lieu du cours.

Inscriptions : les maîtres désirant participer à un cours doivent demander une formule d'inscription au président de leur association cantonale des maîtres de gymnastique ou de leur section de gymnastique d'instituteurs, ou à M. Max Reinmann, Hofwil (Berne). Cette formule d'inscription, dûment remplie, sera retournée à M. Reinmann pour le samedi 10 mars. Tous les maîtres recevront une réponse jusqu'au 24 mars. Nous les prions de bien vouloir s'abstenir de toute démarche inutile.

Le président de la commission technique :
N. Yersin.

Liste des dépositaires des formules d'inscription : Jura bernois, M. Gérard Tschoumy, avenue de Lorette, Porrentruy - Genève, M. André Chappuis, avenue de Thônex 10, Chêne-Bourg, Genève - Fribourg, M. Fritz Lerf, Haldenhof, Morat - Neuchâtel, M. Willy Mischler, Brévards 5, Neuchâtel - Tessin, M. Marco Bagutti, Massagno - Valais, M. Paul Curdy, avenue Ritz, Sion - Vaud, M. Numa Yersin, chemin Verdonnet 14, Lausanne.

la main à la pâte... la main à la pâte... la main à la...

TEXTE OU PRÉTEXTE ?

Un texte est trop souvent un prétexte, dit Roger Cousinet, blâmant la tendance qu'ont les professeurs de ne voir, dans une page de Cicéron, que l'occasion de faire de la grammaire latine.

Dans l'enseignement de nos jeunes maîtres primaires, j'ai souvent constaté la même déviation.

Entendons-nous ! Il est normal qu'un texte soit un prétexte, soit l'occasion d'un travail formel qu'il introduit. Sans textes à la base, combien d'exercices de français tournant à vide, dans l'atmosphère somnolente de la classe ! D'excellents manuels ne portent-ils pas le titre : « Le français par les textes » ! Le vrai centre d'intérêt ne s'enracine-t-il pas dans le milieu régional ou dans la littérature, ne se développe-t-il pas, suivant la loi de l'association, en quelques solides rameaux, ne s'épanouit-il pas en fleurs dont les pétales portent des noms bien scolaires : français, géographie, histoire, arithmétique ?

Je serais donc mal venu de plaider la cause indéfendable de travaux formels non motivés.

Non, ce que je réprouve, c'est l'abandon prématûr du texte, devenu alors un pur prétexte. Cette didactique sommaire annule les progrès que la motivation, trouvaille du vingtième siècle, avait apportés.. Là où autrefois il n'y avait que des « branches » détachées, que de la grammaire pure par exemple, là où la méthode des centres d'intérêt a ensuite construit une plante solide et riche de sève, la tendance qui m'inquiète détache les rameaux du plant et rétablit l'isolement et la primauté du formel.

En voici un exemple :

Nous sommes en octobre et ce jeune maître rattache aux vendanges l'étude comparative des temps du passé, du présent et du futur. Bravo ! Le texte qu'il a rédigé et porté au tableau est, ma foi, fort joli !

« Hier encore, les céps chargés de grappes s'alignaient (...) Aujourd'hui, la vigne retentit des bruits de la vendange (...) Dans quelques semaines, les sarments noyés de pluie perdront leurs feuilles qui, une à une... »

Qu'a-t-il fait, le malheureux, de son beau texte ? Point d'introduction, point d'explications, aucun commentaire ! Voici comment il a procédé : « Regardez au tableau, a-t-il dit aux enfants, lisez (heureusement !) ce texte. Copiez-le. Bien ! Maintenant soulignez les verbes du premier paragraphe... Que remarquez-vous ? Et ceux du deuxième paragraphe ?... » etc.

Tant pis pour lui qui a détaché prématûrément le pétale grammaire de la fleur des vendanges !

Où ça devient grave, c'est quand les textes des bons auteurs sont l'objet d'un pareil sacrilège, quand on les « débiote » (quel beau terme romand qui signifie disséquer en supprimant la vie !) prématûrément, quand ils ne sont que prétextes à l'accord du verbe ou de l'adjectif.

Comment voulez-vous que les enfants s'intéressent plus tard à Guy de Maupassant ou à Alphonse Daudet si, par-delà la grammaire et l'orthographe, leurs anciens maîtres primaires n'en ont pas fait vivre les textes, ne les ont considérés que comme prétextes ?

SUISSE : « VILLAGE DES JEUNES »

HENRI DUNANT

A Varazze, sur la Riviera italienne, va s'élever un village Henri Dunant, village construit par les jeunes pour les jeunes.

Des apprentis maçons, électriciens, menuisiers et jardiniers appartenant à des écoles professionnelles suisses consacreront une partie de leurs vacances à faire sortir de terre les cinq blocs modernes, aujourd'hui encore à l'état de maquette, qui s'intégreront harmonieusement dans le paysage boisé de ce paradis des bords de la Méditerranée.

La Croix-Rouge suisse, qui a fait don du terrain, est l'auteur de ce projet destiné à offrir aux jeunes un village où ils pourront, tout en passant d'agréables vacances, bénéficier d'une formation Croix-Rouge aux formes diverses. L'idée a pris forme à la suite du succès remporté par les camps de vacances organisés depuis plusieurs années à Varazze par la Croix-Rouge de la Jeunesse.

Le village pourra recevoir 120 jeunes gens et jeunes filles et comprendra un réfectoire, des cuisines, des offices et des salles de loisirs, bref tout ce qu'il faut pour constituer un véritable village. Seront invités à participer aux travaux non seulement les apprentis de Suisse, mais des jeunes de toutes les parties du monde prêts à mettre la main à la pâte. Dès sa fondation, le village Henri Dunant sera donc placé sous le signe de l'amitié et de la compréhension internationales.

La Croix-Rouge suisse assume le parrainage de ce projet en coopération avec l'Union suisse pour l'enseignement professionnel

Douze hommes en colère... et un régent perplexe!

Avec de louables intentions, la direction des Ecoles de Lausanne offre chaque année un spectacle théâtral aux classes de fin de scolarité. On sait l'accueil anarchique qui fut fait à l'*« Histoire du Soldat »*, l'an passé. Cet hiver, rien de pareil, un public en or, tout attention, toute sagesse. Un communiqué à la presse le souligne et ajoute ingénument « comme quoi le choix de la pièce joue un certain rôle ». Eh bien ! elles en font des découvertes, nos autorités ! On reste pantois devant une telle candeur.

Malgré cette sagesse et l'intérêt incontestable que *« Douze hommes en colère »* de Rose et Obey a suscité chez ce jeune auditoire, il me semble que le choix de cette œuvre constitue une erreur.¹

« Douze hommes en colère » est une pièce bien « fabriquée » avec ce que ce terme comporte à la fois d'éloge et de critique. Dès le premier quart d'heure, on sait à quoi s'en tenir sur la chute, ainsi que me le soufflait un élève à l'oreille... Pièce à bonnes ficelles, dont les personnages conventionnels — on se croirait à Guignol ou en compagnie des nains de Blanche-Neige — défendent ces poncifs à la mode qui nous viennent d'Amérique avec le chewing-gum, un certain jazz, les grandes « bastringues » genre Billy Graham et les Digests : thèmes de la responsabilité collective, de l'inadaptation, de la frustration, remise en question du sentiment de la culpabilité et de la notion de justice.

Pièce à thèse donc que ces « Douze hommes en colère » et qui comporte une leçon, naturellement. On voit bien que c'est cette leçon qui a séduit nos autorités scolaires : « Soyons prudents dans nos affirmations, ne tirons pas trop rapidement des conclusions. Assurons-nous des faits. Avant de juger, recherchons les causes profondes, ne condamnons pas trop vite et ayons de l'indulgence. » L'indulgence est à la mode, elle est en train de devenir la vertu publique No 1. Méfions-nous en passant de ces vertus, à virus sentimentaux, les mêmes virus pouvant aussi bien mener les masses aux haines sordides que notre époque connaît bien.

Admettons l'indulgence. Je ne pense pas que cette leçon ait été comprise sans autre par nos jouvenceaux... C'est que leur attention se portait tout ailleurs, nous verrons tout à l'heure où. A nous donc éducateurs de leur en faire découvrir l'enseignement... Voilà qui est fait ! Croyez-vous que le voici plus indulgent, cet « âge sans pitié » ? C'est que l'indulgence n'est pas tant affaire de clairvoyance que de générosité et de sensibilité. C'est une tout autre chanson et qui ne s'apprend pas assis dans un fauteuil. Où donc est l'intérêt ? Dans le « suspense » ? Oui, en partie tout au moins (chaise électrique ou acquittement ?). Mais on a vu tout à l'heure que les auditeurs un peu avertis ne s'y sont pas laissé prendre. Dès lors, ce ressort ne joue plus. Ce qui accroche davantage, c'est, il me semble, le sentiment inconscient que le prévenu — invisible — accusé d'avoir

tué son père d'un coup de couteau, est un peu nous-mêmes. Il échappe — par le bénéfice du doute — au châtiment. Et cela nous réjouit obscurément tant il existe en chacun un être toujours heureux d'avoir rossé, ou en tout cas roulé, le gendarme ! Quand je disais que nous étions à Guignol. A Guignol ? Je n'en suis plus très sûr... Plutôt dans une de ces zones troubles de notre moi dont il n'y a pas lieu d'être trop fier.

L'on va me dire : — Mais puisque l'accusé est innocent ! Car l'auteur nous conduit habilement vers le sophisme, assez perfide : « Si le jury unanime dit « non coupable », c'est que le prévenu est innocent ». Voilà ce qu'a bien vite admis, dans sa grande majorité, la jeunesse lausannoise, l'autre jour. Or cette innocence évidemment est loin d'être certaine. Le verdict dit *doute*, simplement et parce que le jury doute, le tribunal ne pourra condamner.

Or c'est sur ce point-là que j'éprouve mon plus grand malaise. Pour la plupart de nos jeunes gens — et pour combien d'adultes ? — le sentiment de la culpabilité joue en porte à faux, c'est-à-dire qu'en fait, il n'existe que lorsqu'il est la « projection » dans la conscience d'une opinion qui blâme ou condamne. Supprimez ce miroir gênant, il n'y a plus de culpabilité. On le voit bien souvent à l'école, quand un petit coupable se révolte contre une sanction, non parce qu'il est innocent, mais parce qu'il a la conviction de n'avoir pas été vu en faute, pris en flagrant délit.

Il y a autre chose. A l'âge de nos potaches, non seulement l'esprit critique s'éveille — (c'est un bien) — mais encore un certain esprit de critique palabreur — cela l'est moins. Et nous le voyons alors revendiquer, discutailler, récriminer pour tout et pour rien ! Pour une note, une observation, un ordre, une critique. Voilà, il faut le dire, une bonne pièce pour les encourager à se justifier de tout, à créer ce doute qui les sauvera — triste salut. Qu'un juge, ou tout éducateur (parents, maîtres) s'efforcent de tenir compte de tous les considérants d'un cas avant d'infliger une sanction, nous admettons que c'est indispensable, et d'élémentaire justice. Mais qu'on procède devant nos adolescents — dont la conscience est en pleine crise — au démantèlement d'un comportement (coupable ou non, la question n'est pas là) c'est plus qu'oiseux, c'est de la maladresse : maladresse de même nature que celle de ces maîtres qui, par élégance morale, veulent avant de punir, expliquer le cas avec ses causes, ses circonstances atténuantes, etc. Cette attitude n'a de valeur que lorsqu'on a affaire à une nature, disons « haute ». Ces âmes existent, elles sont rares. Quant aux autres, elles considèrent les explications, justifications et excuses comme autant de complaisance. Ce bavardage ne peut que nuire à l'œuvre éducative en fournissant assez sottement aux enfants des arguments contre l'autorité et finalement contre leur propre conscience.

Ne chicanons pas trop pour finir sur le couteau à cran d'arrêt qui joue un rôle non négligeable dans la pièce, et sur l'opportunité — ou la nocivité — de ces démonstrations à l'arme blanche — données devant deux mille adolescents : Vaut-il mieux tuer de bas en haut, ou de haut en bas ? On nous dira qu'ils en voient bien d'autres à la T. V. ou au cinéma. Eh ! inutile d'en rajouter alors et sous le sceau de l'officialité !

Non, ne dramatisons rien. Ces réflexions faites et le rideau tombé, il nous restera cependant, à nous

¹ Il n'est peut-être pas inutile de résumer en deux mots l'argument. Un jury est réuni pour décider si un jeune prévenu est coupable ou non. L'affaire semble du « tout cuit » : Le garçon est accusé d'avoir tué son père d'un coup de couteau et les preuves semblent irréfutables. Il faut cependant l'unanimité des douze jurés pour qu'il y ait condamnation. Or, au premier vote, il y a une voix pour le déclarer non coupable. La pièce n'est alors que le récit de la discussion de l'affaire entre ces hommes, le seul partisan de la non-culpabilité s'efforçant de jeter le doute de chacun des autres jurés, et les amenant successivement à se rallier à son point de vue jusqu'au verdict final qui les verra tous voter non-coupable.

maîtres d'école, de tenter de remettre les choses à leur juste place, encore que nous en voyons parmi nous glisser aussi vers un cabotinage de bas étage complice des pires pendardises. Notre travail n'en est pas facilité, hélas, et — ici — par la faute même de nos autorités scolaires. A partir du moment où l'on donne dans cette confusion des valeurs, où on mêle le meilleur et le pire ; où l'on s'engage par démagogie, ou pour flatter l'opinion, dans de petites compromissions ; où l'on ignore toute hiérarchie de personne ; où l'on ne veut plus faire ni nuance ni distinction — entre l'adulte et l'enfant, par exemple ; à partir de ce moment, on en arrive à ces décisions paradoxales qui décèlent le désarroi profond d'une autorité, et peut-être d'une société : des films, des livres sont puérilement interdits à un public d'adultes et on gratifie par contre l'enfance de spectacles qui ne sont pour elle. Dans un si bon chemin, pourquoi s'arrêter ? Pour l'an prochain, Messieurs, la « Jument du Roi » ? ou « la Chatte sur un toit brûlant » ?

Mais trêve de plaisanteries ! J'ai pris un peu à partie mes honorables autorités scolaires, et j'espère l'avoir fait avec tout le respect que je leur dois. Qu'elles soient du moins remerciées de m'avoir permis par ces réflexions, de prendre mieux conscience d'un mal que leur décision illustre, mais qui n'est qu'un signe parmi beaucoup. Deux amis, avec lesquels nous discutons de ces choses, m'envoient les citations suivantes (que mon estimé collègue Reichenbach leur pardonne !) qui vont me fournir une bonne conclusion. La première est extraite d'un « Cri de guerre », journal dont nous ferions bien de ne pas trop sourire. J'y lis :

On s'angoisse de constater l'extraordinaire désordre

de ce temps... Nous voguons en plein amoralisme (et non plus tant dans l'immoralisme). On continue à voir dans le refoulement la source de tous les maux. Et la discipline, quand nous en parlera-t-on ?

Il importe de restaurer avant tout la valeur de la bonne conscience et de se défaire d'une conception finalement lâche et facile du pardon... »

L'autre citation est extraite de la correspondance entre le ministre Burckhardt et le poète Hofmannsthal (1920).

« La psychiatrie fera bientôt litière des anciens prototypes et des vieux critères. Si (par la liquidation des valeurs fondamentales du passé) cet effondrement de notre civilisation devait survenir, la vertu n'apparaîtra bientôt plus que comme une forme du vice facile à démasquer et ce vice finira par être glorifié en tant que tel. Aucune instance ne prendra plus de sanctions, aucune ne sera plus en mesure de le faire, pas même la chrétienne dans les combats de repli qu'elle livrera. »

Et mon ami ajoute : « Quand on pense à la terrible lucidité de ces hommes, voici quarante ans. Et tout cela ne servant à rien ! »

On ne saurait mieux dire.

² A ce propos, il est intéressant de noter que deux pièces à succès « Ouragan sur le Caine » et « Maître après Dieu », posent de façon poignante le problème de l'autorité et de la discipline. Ce serait de bonnes pièces à faire jouer devant nos adolescents, me semble-t-il. On en pourrait dire autant de un ou deux drames de Jules Roy où apparaît un tragique moderne, virilement traité. Mais je comprends fort bien qu'il ne soit pas facile de faire jouer la pièce idéale, au moment idéal, pour un public d'adolescents non formé, donc point du tout d'idéal !

Georges Annen.

Un « Club des huit pour cent », chez nous aussi ?

Un article de la journaliste française Françoise Giroud, paru dans l'hebdomadaire l'« Express » du 20 juillet 1961, m'a laissé pantois et déconcerté. Cet article, intitulé le « Club des huit pour cent », s'inspire d'une récente enquête effectuée par l'Institut national français des Etudes démographiques. Je livre à votre réflexion les chiffres cités : les enquêteurs ont interrogé 2350 personnes figurant dans le Dictionnaire des Contemporains, 3000 personnes que le Petit Larousse honore d'un paragraphe et 4238 élèves des grandes écoles. Le 95 % des Français qui ont atteint la notoriété dans un domaine quelconque sont fils de banquiers, d'industriels, de gros commerçants, de pères exerçant des professions libérales. Le 92 % des enfants français, provenant des classes ouvrières et paysannes sont laissés sur le carreau. Une proportion dérisoire de ceux-ci réussit à se hisser (par le sport, la politique ou les affaires) et à rattrapper les 8 % formant l'élite. La réussite sociale, toujours selon l'enquête, est fondée sur l'instruction. Le 85 % des Français notoires ont fait de hautes études, 10 % ont terminé leurs classes secondaires, 5 % seulement leurs classes primaires. Conclusion : pour réussir, il faut de l'instruction ; l'instruction est un privilège donné à la naissance. Pour espérer faire partie un jour de l'élite française (le Club des 8 %), il faut naître avec un compte en banque ! Autres chiffres : depuis 1794, la proportion de fils d'ouvriers admis à l'Ecole polytechnique n'a pas varié : 0,9 %. A l'Ecole centrale, à l'Ecole normale supérieure, à l'Institut agronomique, 2,3 %. Voilà pour l'enquête.

Permettez au quidam Pyrrhon de livrer ses réflexions. Je m'étonne de tels chiffres. Etant un

des privilégiés ayant pu faire quelques études pénibles, j'ai un peu honte aussi. Et je questionne (peut-être pourra-t-on me répondre) : les chiffres cités pour la France, ne les retrouverions-nous pas en Suisse ? C'est surtout bête. En face d'un bloc communiste qui a popularisé et rendu gratuit l'enseignement (tous les voyageurs en apportent la preuve), un bloc qui cultive, trie, forme (et endoctrine) la jeunesse, le monde occidental en est encore à fermer aux adolescents économiquement faibles, les portes de la réussite. Je me souviens aussi de l'étonnement de ces étudiants yougoslaves, rencontrés au hasard d'un voyage dans leur pays, lorsque je leur dis que chez nous les études sont payées par nos parents.

Serait-ce que la lutte des classes qui fut le cheval de bataille socialiste au XIXe siècle n'aurait trouvé qu'un apaisement factice ? Est-ce que le confort octroyé aux masses endort les ambitions des fils d'ouvriers, les enfants de petits commerçants ou petits fonctionnaires ? Est-ce nous autres, enseignants, qui faisons fausse route ?

Ces réflexions pessimistes sont dues aux exploits de Vostock 2 et autres satellites. Je ne connais pas Gagarine, ni Titov, mais je pense qu'ils sortent du peuple comme les savants qui ont rendu l'exploit possible, comme les techniciens, les ingénieurs qui communisent Cuba, le Ghana, l'Indonésie.

L'Occident ne peut plus se permettre de pratiquer la politique de l'autruche. Il est temps que nos partis politiques, objectivement et sans préjugés, pensent à ce grave problème. Il est temps que nos gymnases, nos universités, nos écoles techniques s'ouvrent aux économiquement faibles. C'est une question de vie pour l'Occident, qui sera démocratique non en principe, mais en pratique.

Pyrrhon.

Les jeux de la Puce

Dès que les PREMIÈRES gouttes **des averses** commençaient à s'écraser **sur les pavés**, je voyais SON petit visage sortir du guichet **de la loge** maternelle comme la tête d'un jeune lapin sort de son trou.

Puis tout à coup, au plus fort de la pluie, il prenait sa course jusqu'au bout **de la rue**.

C'est que le ruisseau de CETTE rue est **magnifique**. Il suit une belle pente, bien régulière, ASSEZ RAIDE, et n'aboutit à une bouche **d'égout** que fort loin, à l'une des extrémités : il y coule **des torrents**, des torrents houleux, bourbeux, pleins de ressacs et de rapides...

La Puce, PRÉCIPITAMMENT, y déposait un vieux bouchon. Et puis, il suivait **son navire** ! Le bouchon allait, tournait, bondissait, parfois s'engageait à demi dans un cul-de-sac, entre DEUX pavés, où les remous le faisaient valser.

Alors la Puce serrait **les lèvres**. Est-ce que le navire n'irait pas plus loin ? Mais non, le bouchon repartait, léger, élastique, frappant la falaise ABRUPTE du caniveau, jeté dans le grand courant cette fois, voguant sur les profondeurs. Et vite ! vite ! vite !

QUELQUEFOIS, nous prenions **un parapluie**, Caillou et moi, et nous allions regarder le jeu. Et Caillou était **plein d'envie**.
Lis au moins trois fois le texte.

Pierre MILLE (« Caillou et Tili », Calmann-Lévy.)

Questionnaire

1. Le texte peut facilement se partager en deux parties. Quelles sont ces deux parties ?
2. Qui est la Puce ? Penses-tu que ce soit son vrai nom ? Quel métier exerce sa mère ? Où pourrait-il habiter ?
3. Qui sont « Caillou et moi » ?
4. Quand la Puce aimait-il sortir dans la rue ? Pourquoi ?
5. Coupe transversale d'une ancienne rue.



Avec des flèches, marque le ruisseau, le haut du pavé.

6. Pourquoi la Puce choisissait-il un bouchon comme bateau ?
7. Quels sont les sentiments de la Puce lorsque son bouchon s'engage dans un cul-de-sac ? Comment cela se marque-t-il sur son visage ?
8. Quels sont les sentiments de Caillou en regardant jouer la Puce ?

Dessine

vu en plan, le torrent, le cul-de-sac entre deux pavés et le bouchon qui y valse. Marque de flèches le sens du courant.

Exercices d'association

1. S'écraser sur le pavé - s'écraser sur le toit - s'écraser sur
2. Tout à coup, au plus fort de la pluie, il prenait sa course - Tout à coup, au plus fort de la mêlée, un cri retentit.
- Tout à coup, au plus fort,
3. Des torrents houleux, une plage houleuse. - houleux.
4. Les remous font valser le bouchon. - Le vent fait valser les feuilles. - fait valser
5. Une falaise abrupte - un ravin abrupt - abrupt.
6. Caillou était plein d'envie - ses yeux étaient pleins d'envie - était plein d'envie.

Grammaire

Un paragraphe de ce morceau est au présent. Pourquoi ? Quelle est la fonction des mots en MAJUSCULES ?
A quelle espèce appartiennent les mots **en gras** ?

Un tirage à part de cette étude est fait (fiche individuelle pour chaque élève) et celle-ci peut être obtenue au prix de 5 centimes l'exemplaire chez Charles Cornuz, instituteur, au Chalet-à-Gobet. On peut aussi « s'abonner », c'est-à-dire demander à recevoir, sans autre, chaque mois, un nombre déterminé d'études de textes.

ATTENTION ! CE BULLETIN DE SOUSCRIPTION NE PARAIT QU'UNE SEULE FOIS

Prix spécial au corps enseignant, aux normaliennes et normaliens de Suisse romande, **valable jusqu'à fin février 1962**, pour l'ouvrage :

«SOUVENIRS D'UN RÉGENT VAUDOIS»

par Henri PEITREQUIN, brev. 1901, Normale de Lausanne. Régent à Goumoëns-la-Ville de 1901 à 1937. Bourgeois d'honneur de Goumoëns-la-Ville.

Un volume 12 × 18,5 de 232 pages, papier satiné, solidement broché, avec 16 pages hors texte (30 photos) sur papier couché.

En supplément : une étude méthodique d'un système de mémorisation accélérée, par Eugène Cordey, correcteur, (Brev. 1922, Normale de Lausanne).

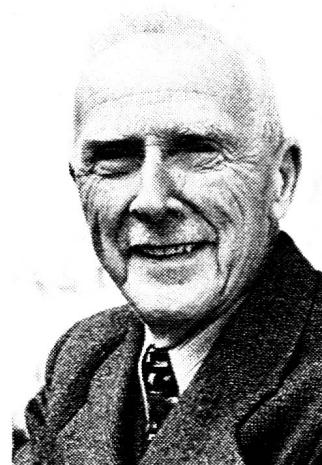
Cet ouvrage captivant, imprimé en rose sur papier vert, servira de manuel expérimental pour l'étude méthodique de la mémorisation accélérée.

SOUSCRIPTION PAR VERSEMENT ANTICIPE : N.-B. Les souscripteurs par versement anticipé, au moyen du chèque spécial encarté dans le présent numéro, sont dispensés d'envoyer le bulletin de souscription ci-contre. (Economie : 35 ct.)

BULLETIN DE SOUSCRIPTION à retourner à Jordils-Case 41, Lausanne, sous pli ouvert, affranchi à 5 ct jusqu'au 28 février 1962.

L..... soussigné..... déclare souscrire..... ex. de l'ouvrage « Souvenirs d'un régent vaudois », par Henri Peitrequin, au prix de Fr. 4.20 (port compris), payable contre remboursement. Prix en librairie dès le 1er mars 1962 : Fr. 7.50.

NOM PRENOM
LOCALITE Rue
Date Signature



SOCIÉTÉ DE BANQUE SUISSE

Pour une aide efficace
dans la réalisation de
toutes vos opérations
bancaires



Sièges et succursales
dans toute la Suisse

Capital et réserves: Fr. 337 millions

Directrice

Ecole suisse à l'étranger (primaire et secondaire) demande poste administratif dans établissement privé (Suisse française ou étranger). Peut également donner des cours de français ou de mathématiques.

Ecrire à : M. Christian Grand, avocat, St. Jakobstr. 97, St-Gall.

Cours pour la formation des maîtres et maîtresses de gymnastique et de sports

Diplôme fédéral N° 1

Un nouveau cours débutera le 25 avril 1962, à Lausanne. Inscriptions jusqu'au 15 mars 1962. Renseignements et inscriptions auprès du Département de l'instruction publique et des cultes, 11^e service, place de la Cathédrale 6, Lausanne. Tél. (021) 21 63 67.

INSTITUTEURS (TRICES) PROFESSEURS DEMANDÉS

MONTRÉAL



CANADA

LE BUREAU MÉTROPOLITAINE DES ÉCOLES PROTESTANTES DE MONTRÉAL s'intéresse au recrutement d'instituteurs, institutrices et professeurs PROTESTANTS pour la prochaine rentrée scolaire de SEPTEMBRE 1962.

Les candidats, qui auront à enseigner le français à des élèves de langue anglaise, doivent remplir les conditions suivantes:

- 1) Etre de religion protestante, réformée, ou israélite
- 2) Posséder une connaissance pratique de l'anglais
- 3) Etre âgé de 25 à 40 ans
- 4) Avoir une formation pédagogique
- 5) Avoir au moins 5 ans d'expérience dans l'enseignement

Les traitements annuels des diplômés de l'université sont basés sur une échelle dont le minimum est de \$4500 et le maximum de \$9350.

Des délégués du "Protestant School Board" de Montréal se rendront en Europe en mars et en avril 1962 pour interviewer les candidats.

Ceux et celles qui désireraient de plus amples renseignements au sujet des traitements et des conditions d'engagement sont priés d'écrire immédiatement

PAR AVION au directeur du service du personnel, Protestant School Board of Greater Montreal, 6000 Fielding Ave., Montréal 29, Québec, CANADA.



Nouilles spéciales aux légumes
CRUS ET FRAIS.

Légumac

LA TIMBALE & SEMOULINE
YVERDON ET FRIBOURG

J. A.
Montreux 1



**Société vaudoise
de Secours mutuels**

COLLECTIVITÉ SPV

La caisse-maladie qui garantit actuellement plus de 1200 membres de la SPV avec conjoints et enfants

assure:

Les frais médicaux et pharmaceutiques. Une indemnité spéciale pour séjour en clinique. Une indemnité journalière différée payable pendant 360, 720 ou 1080 jours à partir du moment où le salaire n'est plus payé par l'employeur. Combinaison maladie-accidents-tuberculose, polio, etc.

Demandez sans tarder tous renseignements à
M. F. PETIT, RUE GOTTETAZ 16, LAUSANNE, TÉL. 23 85 90

PAPETERIE de ST-LAURENT

Charles Krieg

RUE ST-LAURENT 21

Tél. 23 55 77 LAUSANNE Tél. 23 55 77

Satisfait au mieux:

Instituteurs - Etudiants - Ecoliers

Le cinéma à l'école

Appareils cinématographiques HEURTIER
Projecteur H.S.M. 60 - 16 mm
sonore optique

reproduction sonore haute fidélité — grande luminosité — maniement très simple — possibilité de transformation en projecteur TRIFILM et reproduction sonore magnétique et optique.

Importateur et distributeur:
Ciné-Service Vallux Travers NE
Tel. (038) 9 63 30

Magasin et bureau Beau-Séjour

**POMPES OFFICIELLES
PUNÉBRES DE LA VILLE DE LAUSANNE**

8. Beau-Séjour

Tél. perm. 22 63 70 Transports Suisse et Etranger

Concessionnaire de la Société Vaudoise de Crémation